INTERDICTION DE LA PUNITION ET VIOLENCES FAITES AUX ENSEIGNANTS A L'IEPP SOGEFIHA DE YOPOUGON

YAO Yao Kra
Doctorant
Université Félix Houphouët-Boigny Abidjan (Côte d'Ivoire)
yaokrayao@gmail.com
N'DIA Anon Félix
Maitre de Conférences CAMES
Université Félix Houphouët-Boigny Abidjan (Côte d'Ivoire)
felixndianon@gmail.com

Résume

La présente étude s'inscrit dans un contexte du pédagogisme centré sur les besoins de l'enfant et vise à comprendre le sens que les acteurs ont des violences faites aux enseignants (es) dans le rapport au savoir. A travers une méthodologie qualitative, cette étude démontre que si les enseignants (es) subissent encore des violences, c'est parce que leurs autorités sont en crise, d'une part et d'autre part, c'est parce qu'il y a une autorité évacuée.
Mot-clé : *la punition, rapport au savoir, violences faites aux enseignants, indiscipline, autorité pédagogique.*

Abstract

This study is part of a context of the pedagogy focused on the child's needs and aims to understand, the perception of actors about violence to teachers in the relationship to knowledge. Based on a qualitative methodology, this study demonstrates that teachers still suffer violence because, on the one hand, their authority is in crisis, and on the other hand, it is an evacuated one.
Keywords: *Punishment, relationship to knowledge, violence to teachers, indiscipline, educational authority.*

Introduction

La violence à l'école est devenue en quelques années une préoccupation éducative essentielle dans bon nombres de pays de l'Afrique subsaharienne. En effet, selon les estimations Union d'UFAPEC[12] en 2019, près d'une femme enseignante sur trois indique avoir été exposée à des violences physiques, psychologiques et sexuelles au cours de leur vie professionnelle. La présente étude s'inscrite dans un contexte de la montée de l'individualisme, c'est-à-dire le pédagogisme centré sur les besoins de l'enfant (D. Jeffrey, 2002, P.132). En Côte d'Ivoire, la question de la violence basée sur le genre en milieu scolaire ivoirien est devenue un sujet préoccupant pour les acteurs impliqués dans la vie de l'institution scolaire, les membres de l'ensemble de la communauté éducative et les organisations de la société civile (UNICEF[13], 2015). En effet, le Gouvernement a également doté des commissariats de police, de bureaux spécialisés dans la prise en charge des violences basées sur le genre ([14]CNDH, 2002, P.13).

En principe, les enseignants (es) de l'Inspection d'Enseignement Primaire et Préscolaire de SOGEFIHA devraient être protégés par les normes citées plus haut. Pourtant, l'on constate le contraire. En effet, les enseignants (es) du primaire public de SOGEFIHA attestent qu'ils sont victimes des violences de la part des élèves et des parents d'élèves. Ces violences sont entre autres verbales, physiques et comportements. Au plan national, les données documentaires révèlent l'existence de la violence faite aux enseignants(es). A Tiassalé, année 2000, un enseignant du lycée moderne est battu et mis à poils à midi, devant le portail principal de son

---

[12] **UFAPEC** : **U**nion **F**rancophone des **A**ssociations de **P**arents de l'**E**nseignement **C**atholique

[13] **UNICEF** : **F**onds des **N**ations **U**nies pour l'**E**nfance

[14] **CNDH** : **C**omité **N**ational des **D**roits de l'**H**omme

établissement. A Koumassi, année 2002, une enseignante du lycée moderne est prise à partie par une horde d'élèves. Elle est déshabillée en classe et ses objets personnels emportés. Korhogo, 2018, une enseignante de français du lycée moderne est terrassée en 1ere A par une élève, sous le regard complice d'une classe qui hilare. A Niakara, 2019, une enseignante du primaire est battue et mise à nu. Daloa, les années scolaires passent et se ressemblent. Le dernier fait en date, une professeure d'EPS[15] du Lycée Moderne 3 de Daloa a été tailladée à la machette par des microbes, le mardi 15 octobre dernier, dans la cour de son établissement. Au Groupe Scolaire Cocody, dans la même semaine, un agent de la police nationale se disant officier a bastonné et menacé de mort une des deux directrices de ladite[16] école. Toutes les régions du pays sont concernées par cette violence aveugle qui s'abat sur les enseignants (es) et cela va de la simple menace verbale à une attaque physique en règle (CNSER[17], 2019). Alors, s'il est vrai qu'ils existent des mécanismes juridiques, administratifs, ministériels pour dénoncer des violences faites aux enseignants (es), comment se fait-il que les enseignants subissent encore les violences basées sur le genre en milieu scolaire ? L'étude vise à comprendre le sens que les acteurs ont des violences faites aux enseignants (es) à l'Inspection d'Enseignement Préscolaire et Primaire de SOGEFIHA 1 et 2 dans le rapport au savoir. Elle s'inscrit dans une approche qualitative. Les violences faites aux enseignants (es) de Sogefiha 1 et 2 s'expliquent par le sens que les acteurs ont du rapport au savoir.

La littérature sur les violences basées sur le genre en milieu scolaire faites aux enseignants révèle deux tendances qui

---

[15] **EPS** : L'**E**ducation **P**hysique et **S**portive

[16] https://www.lemediacitoyen.com/violences-scolaires-des-enseignantes-humiliees-et-taillardees-le-cnser-interpelle-le-gouvernement/

[17] **CNSER** : **C**omité **N**ational pour la **s**auvegarde de l'**E**cole de la **R**épublique

s'excluent, l'une porte sur l'interdiction et l'autre sur la persistance des violences faites aux enseignants (es). Pourquoi l'on doit interdire des violences faites aux enseignants (es)? En effet, les enseignants (es) doivent être protégés car selon A. Benalia (2010, P. 48) les violences faites aux enseignants (es) engendrent des impacts sur leur sécurité, créent des abandons, des difficultés à enseigner. En plus, pour Y. Bonneville (2007, P. 84) les violences faites aux enseignants poussent ces derniers à quitter la profession enseignante. Enfin, pour B. Paty (2004, P. 48) les violences faites aux enseignants dans leur lieu de travail ont des conséquences négatives sur la santé des enseignants (es). En un mot, si les violences faites aux enseignants sont interdites, c'est en raison des conséquences qu'elles ont sur leur santé, lieu de travail et même l'abandon de leur statut enseignants (es). Cependant, les auteurs convoqués en haut abordent uniquement les conséquences, Ils n'abordent pas la persistance des violences faites aux enseignants (es). De ce fait, il s'agira pour nous d'aborder, cet axe dans la revue qui suivra.

Dans cette section la revue de la littérature montre un ensemble de facteur explicatif de la persistance des violences faites aux enseignants (es). Si les enseignants subissent encore les violences en milieu scolaire, c'est par ce qu'il y a un décalage entre les connaissances abordées en formation initiale au sujet de la violence scolaire, tant à l'université que dans les stages en milieu scolaire. En effet, selon les participants en enseignement au secondaire, la gestion de classe serait le thème le plus abordé contrairement aux thèmes suivants : la violence scolaire en générale, les programmes de préventions de la violence scolaire, la gestion des conflits et le cyberintimidation (F. Hachez, 2021, P. X). Ensuite, pour E. Debarbieux (1999, P. 79), si les enseignants subissent encore les violences, c'est parce qu'ils n'ont pas intégré les violences dans leur socialisation professionnelle ce type de risque. En outre, N. Delvolvé (2016, P. 249) explique les violences faites aux enseignants par le

disfonctionnement du système scolaire. Enfin, pour V. Dobrica (2010, P. III) les violences faites aux enseignants s'expliquent par les perceptions et les différentes cultures des acteurs. L'ambivalence des faits et des approches montrent une insuffisance dans l'explication de l'interdiction et de la persistance des violences faites aux enseignants (es) dans l'enseignement primaire. À cet effet, cette contribution se situe à l'interface de ces deux approches qui s'excluent mutuellement et envisage le rapport à la violence sous l'angle du rapport au savoir. Ce qui permet donc de poser sur un même plan analytique, c'est à dire de l'interdiction et la persistance des violences basées sur le genre milieu scolaire faites aux enseignants (es) du primaire.

Ainsi, pour mieux appréhender les différentes analyses faites dans cette étude, la théorie de l'individualisme de M. Weber (1988, cité par J-P. Delas et B. Milly 2015, p.185) et la théorie déterministe d'E. Durkheim (1901, cité par J-P. Delas et B. Milly 2015, p.163) ont été convoquées. Ces approches théoriques nous ont permis d'une part, de mettre l'accent sur la causalité des actions individuelles des acteurs des violences et le sens desdites violences faites aux enseignantes en milieu scolaire ; et d'autre part, d'attribuer aux acteurs (violences) un comportement rationnel découlant de l'influence sociétale.

1. Méthodologie

Le travail de terrain a consisté à rencontrer les populations sujettes à étude, à échanger avec elles, à saisir leurs opinions sur les types de violences et leurs auteurs. Il s'agit d'identifier les phénomènes qui induisent le recours à la violence et son influence sur le rendement des enseignants (es) et des apprenants. Deux techniques de recherche ont permis la réalisation de cette étude. La première a consisté à rassembler des données et informations documentaires sur la violence faite

aux enseignants (es) ; la seconde, a constitué des données à partir d'entretiens approfondis auprès d'un échantillon d'enseignants (es) violentés (es), des responsables hiérarchiques du 03 janvier au 10 mars 2022. La population cible a été constituée à partir d'un échantillonnage par choix raisonné. Elle est essentiellement composée de 25 acteurs, à savoir seize (16) enseignants (es), quatre (04) parents d'élèves et de cinq (05) responsables hiérarchiques qui ont été victime de la violence en milieu scolaire. Nous nous basons sur une personne et la suite elle nous aidé et à identifier chez les autres personnes qui, après l'exposé des objectifs de notre recherche ont accepté de participer volontairement à notre entretien. Toutes les cibles ont été sélectionnées dans l'Inspection de l'Enseignement Préscolaire et Primaire (IEPP) [18]de SOGEFIHA 1 et 2 dans la commune de Yopougon (Abidjan). Les entretiens individuels ont tous été réalisés au domicile des individuels sélectionnés pour leur donner la liberté de s'exprimer librement sans crainte d'être influencés par un collègue quelconque et aussi pour garder l'anonymat. Les entretiens individuels structurés autours des thématiques telles que : les différents types de violences faites aux enseignants (es) et leurs auteurs, les causes des violences exercées sur les enseignants (es) et les influences de ces violences sur le rendement des enseignants (es et des apprenants ont été questionnées. Ainsi, un ensemble de témoignages a-t-il pu être réuni et a permis d'analyser les facteurs sociaux à l'origine de la violence faite aux enseignants (es) du primaire public. Les entretiens transcrits ont ensuite été analysés à l'aide des catégories conceptualisantes de P. Paillé et A. Mucchielli (2012, p. 14 - 17). En procédant ainsi, il s'est dégagé six grandes tendances de résultats : l'utilisation de la punition corporelle par les enseignants, la crise de l'autorité pédagogique des

[18] **IEPP** : **I**nspection de l'**E**nseignement **P**réscolaire et **P**rimaire

enseignants, l'autorité évacuée, l'expérience scolaire des parents d'élèves, l'absence de communication entre les parents d'élèves, l'influence de la violence sur les enseignants (es), l'influence de la violence faite les rendements scolaires des élèves et enfin, la restauration de l'autorité pédagogique de enseignants.

2. Résultats

Dans cette partie, il s'agira pour nous d'étaler les grands résultats.

2.1. Les différents types de violences envers les enseignants (es) du primaire scolaire et leurs auteurs

L'enquête réalisée à l'IEPP[19] SOGEFIHA 1 et 2 nous a permis de faire ressortir différents types de violences faites aux enseignants (es), à savoir des violences physiques et verbales. Plusieurs enseignants (es) du primaire public ont été victimes des « violences physiques », « violences verbales », « l'indiscipline de la part des élèves », « l'incivilité », « les comportements anti-sociaux », « la dégradation du climat scolaire », etc. Les principaux auteurs sont pour la plupart des parents d'élève, les élèves et les inspecteurs. En ce qui concerne la violence émotionnelle, plus de la moitié des enseignants (es) du primaire public ont affirmé avoir été confrontées à cette forme de violence de la part des parents d'élèves et des élèves eux-mêmes et même les inspecteurs.

2.2. Les causes relatives à la violence faite aux enseignants (es) du primaire public

Les causes en lien avec les violences faites aux enseignants (es) sont multiples. Nous pouvons parler de l'utilisation de la punition corporelle dans la socialisation des

[19] **IEPP** : **I**nspection de l'**E**nseignement **P**réscolaire et **P**rimaire

élèves, l'abandon occasionné par la punition corporelle et le manque de communication entre les parents d'élèves et les enseignants en rapport avec des résultats scolaires des élèves.

2.2.1. Le recours des enseignants (es) à la punition comme causes de leurs violences

Les discours montrent que les enseignants subissent des violences de la part des inspecteurs et des élèves parce qu'ils ont recours à la punition dans la dimension épistémique du rapport au savoir. Cela s'illustre avec le verbatim suivant : « *Mon petit ici là on ne frappe pas dans mes écoles. Je suis un partisan de ceux qui défend les droits des enfants. Je passe dans les écoles pour ramasser les chicotes* ». En effet, si l'usage de la punition par les enseignants (es) conduit les inspecteurs à violenter les enseignants (es) c'est pour deux raisons : l'interdiction de la punition et la perception des inspecteurs sur la punition dans le rapport au savoir. Cela se justifie par le verbatim suivant : « *Elle terrorise les élèves, il faut amener les élèves à accepter même l'apprentissage. C'était une terreur, on partait à l'école avec. Quand tu te lèves et puis tu t'en vas, tu as peur, donc tu ne peux pas apprendre dans la peur. Mais aujourd'hui sur le côté santé, les enfants sont plus fragiles* ». De fait, les inspecteurs perçoivent la punition comme terrorisante, troublante, comme non adaptée à l'intériorisation des savoirs. Et ce sont ces perceptions ajoutées à l'interdiction de la punition, qui conduisent les inspecteurs à violenter les enseignants (es) lorsque ces derniers utilisent la punition dans la dimension épistémique du rapport au savoir. Quant aux élèves, ils violentent les enseignants (es) car ceux-ci utilisent la punition. En effet, les élèves savent que l'usage de la punition est interdit. Et donc, lorsque les enseignants en ont recours dans le rapport au savoir, ils se délégitiment du point de vue des élèves. De ce fait, les élèves ont recours à la violence, à travers les comportements anti-sociaux, pour faire savoir aux enseignants

le caractère illégitime de la punition. Cela se perçoit à travers le verbatim suivant : *« tu vas vois »*.

2.2.2. La crise de l'autorité pédagogique des enseignants (es) comme source de violence

En effet, avec l'interdiction de la punition, certains enseignants se retrouvent dans l'incapacité de légitimer leur autorité vis-à-vis des élèves. Ainsi, lorsque ces enseignants ont recours à la punition pour asseoir leur autorité pédagogique, cela devient une raison légitime pour les élèves de les violenter. Et ce, dans le but de faire savoir aux enseignants qu'ils n'ont pas le droit d'user de la punition dans le rapport au savoir. Par conséquent, la violence des élèves à l'égard des enseignants est due à l'incapacité de ces derniers à maintenir leur autorité pédagogique en contexte d'absence de la punition. Dans le rapport épistémique, si les enseignants (es) sont victimes des violences en milieu scolaire, c'est parce que leur autorité pédagogique est en crise. C'est dans ce sens qu'un enseignant s'exprime : « *Il y a aucun respect, il y a aucun respect, ils ont laissé l'enfant* ». Cependant, compte tenu de la crise de cette dernière, les élèves sont indisciplinés. C'est dans ce sens qu'une enseignante déclare : *« Le niveau est plus faible, il n'y a plus la chicote, les élèves n'ont plus peur de celui qui donne le savoir »*. La crise de l'autorité pédagogique des enseignants est à la base des conflits entre l'enseignant et l'enseigné dans la gestion de la classe.

2.2.3. L'autorité évacuée facteur de violences à l'égard du statut des enseignants (es)

Les enseignants (es) subissent des violences symboliques de la part des élèves à cause de la montée de l'individualisme. En effet, compte tenu de la protection des enfants par les institutions nationales, régionales et internationales, cela a entrainé un bouleversement, un transfert

d'autorité des enseignants aux élèves. Le transfert d'autorité reconfigure les statuts dans la gestion de la classe. C'est dans cette optique qu'un enseignant déclare en ces mots : « *vraiment aujourd'hui ils ont envoyé les droits, beaucoup de droits. Ça fait que l'élève et l'enseignant il n'y a pas de respect ».* Les enseignants (es) pensent que, s'ils subissent encore l'indiscipline de la part des élèves, c'est à cause de la modernité, qui tend à donner un certain pouvoir aux élèves, en équilibrant les rapports en classe.

2.2.4. L'expérience scolaire des parents d'élève comme source de violence faites aux enseignants (es)

L'expérience scolaire des parents d'élèves sur la punition corporelle a démontré que plusieurs élèves ont abandonné l'école à cause de l'utilisation de cette dernière dans le rapport au savoir. C'est dans cette optique qu'un parent d'élève déclare: *« Oui, moi on m'a chicotée. Le jour on m'a chicoté là même, je dis tout mon corps était déchiré. Quand je suis arrivé à la maison, j'ai parlé à ma maman que je ne vais plus à l'école et toujours je dis ça à mes enfants. Depuis ce jour-là, je ne suis plus parti à l'école ».* Ainsi, dans la relation pédagogique entre enseignant (e) et enseigné, l'utilisation de la punition corporelle par les enseignants (es) dans le rapport au savoir, a favorisé les décrochages scolaires, les échecs scolaires, des ruptures scolaires, des déviant sociaux, etc. En effet, compte tenu des expériences scolaires des parents sur la punition corporelle, ces derniers refusent, parfois avec violence l'utilisation de cette dernière dans le rapport au savoir.

2.2.5. L'absence de communication entre enseignants (es) et parents d'élève

L'absence de communication engendre des relations conflictuelles entre les enseigents (es) et les parents d'élèves. Cela s'observe à travers, les querelles, les menaces, les insultes,

etc. C'est pourquoi une enseignante déclare : « *Mais c'est parce que les parents ne le prennent pas bien qu'aujourd'hui ils ont interdit la chicote. Les parents prennent en mal, la preuve en est qu'à l'école où on prenait la chicote, il y a des parents qui venaient se plaindre et d'autres allaient jusqu'à se bagarrer avec l'enseignant. Tout ceci démontrait clairement qu'ils n'acceptent pas* ». Au moment où ces deux acteurs qui sont censé transmettre la socialisation à l'enfant rentrent en conflit. Elle entraine une absence de communication sur le parcours scolaire de l'élève. Aussi, le conflit entraine une discrimination et une inégalité scolaire de l'enseignant (e) envers l'élève du parent en question.

2.3. Les influences de la violence sur les enseignants (es) et les rendements des élèves du primaire public

Dans le rapport au savoir, les violences faites aux enseignants (es) ont un impact sur les résultats scolaires des élèves, voir sur la réussite des élèves. Effet, les élèves dans l'optique de construire leur identité professionnelle, implique qu'ils rentrent dans un rapport social. En effet, les élèves ne peuvent apprendre qu'en présence de l'autre, notamment les enseignants (es). Cependant, si, ces derniers sont indisciplinés, cela a des impacts sur les résultats scolaires. C'est dans cette optique qu'une enseignante déclare : « *il y a une à Adjame, elle dit les enfants montent sur la table et descendent, elle s'en fout. Elle dit, si elle fait son cours et que ça bavarde, elle continue* ». De plus, étant donné que, l'autorité pédagogique des enseignants est en crise dans le rapport au savoir, cela va entrainer le sentiment d'insécurité chez les enseignants (es) dans la transmission du savoir aux élèves. Elle aura pour conséquence les absentéismes réguliers des enseignants (es). De surcroît, compte tenu des violences que les enseignants (es) subissent dans le rapport au savoir, certains enseignants (es) préfèrent qu'on les affecte dans d'autres ministères au sortir de leur

formation d'enseignant plutôt que d'aller enseigner dans les écoles primaires. C'est pourquoi une enseignante déclare : « *Aujourd'hui, quand quelqu'un est admis au CAFOP*[20]*, il préfère aller au Ministère au lieu d'aller à l'Education Nationale parce que les enfants ne sont pas disciplinés* ». L'indiscipline des élèves entraine la démission ou fuite des enseignants (es) vers d'autres secteurs d'activités.

2.3.1. La revendication de la punition corporelle par les enseignants dans l'optique de restaurer l'autorité pédagogique

Etant donné que l'Etat de Côte d'Ivoire a interdit l'utilisation de la punition corporelle dans le rapport au savoir, cela a pour conséquence la crise de l'autorité éducative des enseignants (es). Pour restaurer leur autorité éducative dans le rapport au savoir, les enseignants souhaitent un retour à la punition. Ils veulent que l'Etat prenne des mesures pour autoriser l'usage de la punition dans le rapport au savoir, c'est dans ce sens qu'une enseignante déclare : « *Qu'il revienne sur cette histoire de chicote. Il faut que l'Etat réinstaure la chicote parce que les enfants n'ont aucun respect* ». Les enseignants (es) revendiquent l'utilisation de la punition corporelle dans l'enseignement des élèves dans l'optique de rétablir la discipline et l'ordre dans la gestion de la classe. Le retour de la punition apparait pour les enseignants comme un moyen de mettre fin aux violences qu'ils subissent de la part des élèves. Le retour de la punition apparait pour les enseignants comme un moyen de mettre aux violences qu'ils subissent de la part des élèves. En effet, si les enseignants perçoivent ainsi la punition, c'est parce que pour eux, sa présence permettra de restaurer l'autorité, l'ordre, tout en évitant le « laissé aller ». Ce qui aurait pour

[20] **CAFOP** : Centres d'**A**ptitude et de **F**ormation **P**édagogique

conséquence, une implication active des enseignants, et donc de résultats scolaires positifs. Puisqu'il aura du laissé aller dans la gestion de la classe, c'est pourquoi une enseignante déclare : *« Donc ils se disent, si je ne trouve pas, ils ne vont plus me chicoter, s'ils trouvent, ils ne vont pas le frapper. Ils ne vont rien faire »*. L'expérience scolaire des enseignants (es) ont montré que dans l'ancienne école dans laquelle la punition corporelle était légitimée, les enseignants ont mobilisé l'autorité éducative pour former des cadres, intellectuels, élites, à mettre de l'ordre et la gestion dans la classe. Elle était comme un stimulus qui a participé au rapport au savoir des élèves. C'est pour cette raison qu'un enseignant déclare : « *En temps avant, avant là si tu ne trouves pas le maître va te chicoter correctement, donc ça va rester, tu vas dire ha si je n'ai pas trouvé là, mon maître va me frapper donc attend je vais bien bosser »*.

3. Discussion

L'utilisation de la punition par les enseignants engendre des violences à leur égard et ce, de la part des inspecteurs, des élèves, et des parents. En effet, l'utilisation de la punition corporelle en dépit de son interdiction dans le rapport au savoir entre enseignant (e) et enseigné engendre des affrontements, des tensions dans la classe. Etant donné que, les élèves sont informés de l'interdiction de la punition corporelle dans le rapport épistémique par les médias les parents d'élèves, les sensibilisations des structures nationales, internationales, etc., ils refusent donc de se faire humilier par les enseignants devant les groupes de pairs. Cette volonté des élèves de préserver leur face contre l'utilisation de la punition aboutit à des relations de tensions, de conflit, d'affrontement, de climat de violence. C'est dans ce sens qu'inscrit I. Gbetnkom (2015, P. 46 – 48). Pour l'auteur, les élèves développent les stratégies pour préserver leur face contre l'humiliation des enseignants. Ce résultat se

rapproche de celui de R. Quivy et al. (1989), qui émet l'idée selon laquelle, s'il y a indiscipline, c'est parce qu'il y a une incapacité de l'action collective, la difficulté de vivre ensemble, de se parler, de communiquer ce que l'on ressent, de dire ce que l'on pense et de s'expliquer, de partager ses projets, de mener une action ensemble.

Ensuite, C'est l'incapacité des enseignants à maintenir l'ordre ou à imposer leur autorité en absence de punition, qui fait qu'ils subissent des violences de la part des élèves, des inspecteurs, et des parents d'élèves. Alors, si les enseignants n'arrivent pas à gérer l'ordre dans la classe en absence de la punition corporelle, c'est par ce que cela s'explique par des lacunes qui s'expliquent entre autres par une formation insuffisante dans le domaine de la gestion de classe (B.B. Laurent, 2017, P. V). D'ailleurs, nous pouvons parler de changement de pédagogisme, dans lequel tous les besoins sont centrés sur l'enfant (D. Jeffrey, 2002, P.13). Ainsi, pour N. Delvolvé (2016, P. 249) cela est due au disfonctionnement du système scolaire. De même, pour E. Debarbieux (1999, P. 79), c'est parce qu'ils n'ont pas intégré les violences dans leur socialisation professionnelle.

Enfin, si les enseignants ont recours à la punition malgré son interdiction, c'est parce qu'ils la perçoivent, sous la base de leur expérience scolaire, comme régulateur des rapports en classe, mais aussi comme contribuant à de positifs résultats scolaires. En effet, l'utilisation de la punition corporelle par les enseignants participe au rapport épistémique des élèves dans le sens où elle permet d'incorporer les savoirs scolaires, à savoirs, les leçons de grammaires, d'orthographes, de conjugaisons, la lecture, en un mot, elle participe aux résultats scolaires des élèves. C'est dans cette optique que s'inscrit H. Matari (2011, P. 26-57) qui avance l'idée selon laquelle, la punition est un instrument d'éducation et de formation, mais, elle participe au

respect, l'obéissance, les règles de grammaires, d'orthographe et de calcul. En un mot, elle participe aux résultats scolaires. En outre, Z. Soré et P.M. Moyenga (2019, P. 4-6) s'inscrit dans cette logique, il démontre à la suite de son étude que, près de 47 % des enseignants se prononcent pour les châtiments corporels en classe. Parce que, pour ces derniers, la punition corporelle permet aux enseignants de retrouver une partie de leur autorité. Pour C. Despatie (2005, P. I), elle est une méthode disciplinaire.

Conclusion

En dépit des mécanismes mis en place par l'Etat de Côte d'Ivoire en matière de protection des enseignants (es) contre violences scolaires, les enseignants subissent encore des violences verbales, physiques, et comportementales, etc. A travers une méthodologie qualitative, les résultats de l'étude ont montré que, si les enseignants (es) subissent les violences en milieu scolaire c'est parce qu'ils mobilisent l'utilisation de la punition corporelle dans le rapport au savoir. Mais, aussi que cette mobilisation de la punition est liée à leur incapacité de maintenir l'ordre sans la punition d'une part et d'autre part, que la mobilisation de la punition est liée à leur perception sur la punition, perception qui provient de leurs expériences scolaires.

Bibliographie

Benalia, A. (2010). *Violence à l'encontre des jeunes enseignants comparaison de l'expérience de victimisation des jeunes enseignants d'éducation physique avec celle des autres jeunes enseignants* [Mémoire de Master, l'Université Laval].

Bonneville, Y. (2007). Compte rendu de [Jeffrey, D. et Sun, F. (2006). Enseignants dans la violence. Québec : Les Presses de l'Université Laval]. *Nouveaux cahiers de la recherche en éducation*, 10(1), 83–84. https://doi.org/10.7202/1016859ar.

CNDH, (2022). *La côte d'ivoire face aux mécanismes internationaux de protection des droits de l'homme*. Rapport de suivi des engagements de la côte d'ivoire.

Debarbieux, E. (1999). La violence en milieu scolaire. Etat des lieux, *éditions ESF*.

Delas, J.P., et Milly, B. (2015). *Histoire des pensées sociologiques* (4e édition). Armand Colin.

Delvolvé, N. (2016). L'ergonomie peut-elle être au service du monde scolaire ? *Sciencesconf.*

Despatie, C. (2005). Portrait des expériences et des opinions d'étudiants universitaires à l'égard de la punition corporelle. [Mémoire de Master, Université de Montréal].

Dobrica, V. (2010). *Analyse des ressources de développement de la résilience éducationnelle devant la violence scolaire chez des enseignants québécois et roumains* [Mémoire de Master, Université de Montréal].

Gbetnkom, I. (2015). *Étude exploratoire sur les pratiques humiliantes à l'école secondaire au Cameroun*. [Mémoire de Master, Université Laval].

Hachez, F. (2021). *Le sentiment d'efficacité personnelle, les expériences en stage et les connaissances de finissants en enseignement au secondaire au regard de la violence scolaire* [Mémoire de Master, Université du Québec à Montréal].

Jeffrey, D. (2002). Crise de l'autorité et enseignement. *Éducation et francophonie*, 30(1), 132–143. https://doi.org/10.7202/1079543ar.

Lauret, E. (2017). *Gestion de la discipline en classe au collège : étude des pratiques et des représentations des enseignants à l'île de La réunion.* [Thèse de Doctorat, Université de la réunion (France)]. https://theses.hal.science/tel-02168671

Matari, H. (2011). L'échec scolaire dans le primaire au Gabon vu par les instituteurs en milieu urbain. *Revue du CERGEP*, (5).

Paille, P., et Mucchielli, A. (2012). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales. Sciences sociales et humaines* (3e éditions). Armand Colin

Paty, B. (2004). *La violence à l'école : Etude d'une représentation sociale comme facteur de stress des enseignants* [Mémoire de master, Université de Reims Champagne Ardenne].

Quivy, R., Ruquoy, D., et Campenhoudt, L.V. (1989). (dirs.), *Malaise à l'école: les difficultés de l'action collective* (PP. 53-69). Presses de l'Université Saint-Louis.

Soré, Z., et Moyenga, P. M. (2019). La sanction à l'école au Burkina Faso : entre interdiction, survivance et innovation. *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, 37- 44. URL : https://journals.openedition.org/ries/8688

UNFPA, (2019). *Rapport statistiques annuelles des cas de violences basées sur le genre déclaré en février.*

Webographie

CNSR. (2019). Violences scolaires, Des enseignant(e)s humilié(e)s et tailladé(e)s, le CNSER interpelle le gouvernement. [Consulté le 14/09/2023]. https://www.lemediacitoyen.com/violences-scolaires-des-enseignantes-humiliees-et-taillardees-le-cnser-interpelle-le-gouvernement